



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce

Question écrite n° 61748

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la justice sur la multiplication des actes de *boycott* de produits dont les fabricants seraient israéliens. Tolérer des intrusions sauvages violentes dans les commerces et supermarchés est un acte inadmissible qui nécessite une intervention rapide de l'État. La sanction de tels agissements s'impose. Le garde des sceaux a la possibilité d'envoyer des circulaires de politique pénale aux procureurs. Il serait opportun d'indiquer aux parquets toute la sévérité souhaitable sur ces actes de *boycott* qui sont attentatoires à la liberté de commerce et aux valeurs républicaines. C'est pourquoi il souhaiterait savoir dans quelles conditions le Gouvernement entend lutter contre ces violences et prendre une circulaire de politique pénale.

Texte de la réponse

Par dépêche du 8 janvier 2009, le directeur des affaires criminelles et des grâces demandait aux procureurs généraux de veiller à ce que les parquets continuent à montrer une grande réactivité dans la conduite de l'action publique envers ceux qui s'en prennent aux lieux de culte musulmans ou juifs ou qui s'en prennent aux personnes à raison de leur religion ou de leur origine. Le rappel de ces instructions traduit la volonté constante de la chancellerie de voir poursuivre et juger les faits à caractère raciste, antisémite ou xénophobe. Plusieurs opérations visant à appeler au boycott des produits israéliens ont été portées à la connaissance du ministère de la justice et des libertés au cours de l'année 2009. Plusieurs enquêtes sont actuellement en cours sur ces faits et pourront conduire à des poursuites du chef de provocation publique à la discrimination, si les faits étaient caractérisés.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61748

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10116

Réponse publiée le : 26 janvier 2010, page 878